

Octobre 2012

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Sixième session

Rome, 14-16 novembre 2012

PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

Table des matières

| | Pages |
|--|-------|
| I. INTRODUCTION | 2 |
| II. CONTEXTE | 2 |
| III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE | 3 |
| IV. BESOINS EN RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES | 8 |
| V. ORIENTATIONS DEMANDÉES | 10 |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) est convenue d'examiner, lors de sa quatorzième session ordinaire, le processus de préparation du *Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième rapport), et notamment le calendrier et le budget y afférents¹.

2. Le présent document décrit brièvement le contexte du processus de préparation des rapports précédents sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) dans le monde et propose un processus comportant un calendrier et un projet de budget, pour la préparation du Troisième rapport.

II. CONTEXTE

3. La FAO a lancé le premier rapport sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Premier rapport) en 1996, lors de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques. La version intégrale de ce rapport a été publiée par la FAO en 1998. Alors que le Premier rapport donnait une synthèse générale de l'état des RPGAA, des méthodologies et des capacités technologiques, la Commission a recommandé que les éditions suivantes de ce document contiennent une mise à jour sur ces questions, accompagnée d'une étude plus approfondie d'un thème ou d'un secteur particulier².

4. Le *Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième rapport) a été présenté à la Commission en 2009 et a été publié par la FAO en 2010. Il actualise le Premier rapport au moyen des meilleures données et informations disponibles, en insistant notamment sur les changements et faits nouveaux survenus depuis 1996. Il contient une évaluation concise de l'état des ressources phytogénétiques et des tendances en la matière et recense les lacunes et les besoins les plus importants.

5. Les deux rapports ont suscité beaucoup d'intérêt et une réaction positive. La Quatrième conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques a accueilli favorablement le Premier rapport, « première évaluation complète, à l'échelle mondiale, de la situation en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques »³. En 2009, la Conférence de la FAO a demandé à l'Organisation de publier et de diffuser largement le Deuxième rapport⁴, et la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a accueilli avec satisfaction la publication du Deuxième rapport en considérant que celui-ci fournirait « une base technique solide pour l'élaboration plus poussée du plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques »⁵.

6. Les deux rapports ont donné lieu à des mesures politiques au niveau mondial. À la suite du Premier rapport, la Commission a engagé des négociations sur le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* à évolution continue, qui a été adopté par les 150 pays qui étaient présents à la Quatrième conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques en 1996. À la suite du Deuxième rapport, la Commission a révisé le Plan d'action mondial et le Conseil de la FAO a adopté, en 2011, le deuxième Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action). Ce dernier représente un cadre, un guide et un catalyseur des actions aux niveaux national, régional et international en vue de la création d'un système efficace pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, y compris les systèmes semenciers. Il offre aux pays un cadre détaillé et souple en vue de l'adoption de

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 108.

² CPGR-6/95/10, paragraphe 8.

³ ITCPR/96/REP, paragraphe 13.

⁴ C 2009/REP, paragraphe 172.

⁵ Décision X/34, paragraphe 2.

politiques et de programmes d'appui à la gestion durable des RPGAA et appelle au renforcement des capacités et des liens entre toutes les parties prenantes en combinant les politiques appropriées, l'utilisation des informations scientifiques, les connaissances des agriculteurs et l'action.

7. Après l'adoption, en 2001, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), la réévaluation périodique de l'état des RPGAA dans le monde et la mise à jour du Plan d'action mondial sont devenues partie intégrante du cadre juridique mondial régissant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Conformément à l'article 17.3 du Traité international, les Parties contractantes coopèrent avec la Commission dans sa réévaluation régulière de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde de façon à faciliter la mise à jour du Plan d'action mondial, l'un des « éléments d'appui » du Traité international (article 14).

III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL ET PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

8. D'après le Programme de travail pluriannuel de la Commission (2013-2021)⁶ adopté par celle-ci à sa dernière session et le *Projet de plan stratégique 2014-2021 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁷, le Troisième rapport sera présenté à la dix-septième session ordinaire de la Commission, en 2018-2019. La Commission est toutefois convenue, lors de l'examen de son Programme de travail pluriannuel, d'examiner, à sa quatorzième session ordinaire, le processus de préparation du Troisième rapport, et notamment le calendrier et le budget y afférents⁸.

9. La préparation du Troisième rapport et le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sont deux activités qui se complètent et doivent être menées de concert. Aussi le processus de préparation du Troisième rapport devrait-il être pleinement intégré au processus de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et à la présentation de rapports à la Commission sur les résultats du suivi. Les indicateurs révisés pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (annexe I)⁹, ainsi que les objectifs et les indicateurs d'« ordre supérieur » concernant les RPGAA (annexe II)¹⁰ qui ont été soumis au Groupe de travail pour examen lors de la présente session, joueront un rôle essentiel à cet égard.

Évaluation de l'état des RPGAA: 2014-2015 et 2018-2019

10. En réponse à la demande de la Commission tendant à ce que la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial fasse l'objet d'un suivi et soit examinée pour la première fois à sa quinzième session ordinaire (2014-2015), il est proposé d'établir, en plus du Troisième rapport, des évaluations rapides de l'état des RPGAA fondées sur des « indicateurs d'ordre supérieur » concernant ces dernières (CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev. 1, annexe II). Ces évaluations s'appuieraient sur un nombre d'indicateurs plus réduit et nécessiteraient dès lors moins de renseignements communiqués par les pays. Ces derniers pourraient transmettre les renseignements par l'intermédiaire au travers des mécanismes nationaux de partage d'informations, et les données fournies seraient mises à la disposition du public dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS). Il est proposé que le rapport au Groupe de travail et à la Commission en 2014-2015 et en 2018-2019, prenne la forme d'une évaluation de l'état des RPGAA.

⁶ CGRFA-13/11/Rapport, Annexe F.

⁷ CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.2.

⁸ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 108 et 109.

⁹ CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev.1, Annexe I.

¹⁰ CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev.1, Annexe II.

Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial: 2016-2017

11. Aux fins du Troisième rapport, il est proposé qu'en plus des évaluations de l'état des RPGAA, une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial soit établie sur la base de tous les indicateurs proposés aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev.1). Ces indicateurs donnent un panorama détaillé de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'état d'avancement de la réalisation des trois objectifs proposés. De même que pour les évaluations de l'état des RPGAA, les données aux fins des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial seraient communiquées par les pays dans le cadre des mécanismes nationaux de partage d'informations et seraient mises à la disposition du public dans le cadre du WIEWS. Il est proposé que l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial soit présentée au Groupe de travail et à la Commission en 2016-2017.

Le Troisième rapport

Calendrier

12. Le Programme de travail pluriannuel de la Commission (2013-2021)¹¹ et le Projet de plan stratégique 2014-2021 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-6/12/Inf.2) prévoient actuellement que le Troisième rapport sera présenté à la dix-septième session ordinaire de la Commission. Néanmoins, compte tenu des rapports d'évaluation intérimaires proposés, des évaluations de l'état des RPGAA en 2014-2015 et en 2018-2019 et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial en 2016-2017, il semblerait raisonnable que le lancement du Troisième rapport soit reporté à la dix-huitième session ordinaire de la Commission et que cette périodicité décennale soit maintenue à l'avenir. Le *tableau 1* donne un aperçu des différents rapports. Le *tableau 2* fournit une feuille de route aux fins du suivi du deuxième Plan d'action mondial et de la préparation du Troisième rapport.

Portée

13. La structure du Troisième rapport devrait différer légèrement de celle des rapports précédents. Il est proposé que ce rapport épouse la structure du deuxième Plan d'action mondial¹². Aussi le Troisième rapport devrait-il couvrir quatre domaines clés, à savoir la conservation et la gestion *in situ*, la conservation *ex situ*, l'utilisation durable et les capacités institutionnelles et humaines. Le document devrait mettre l'accent sur les politiques, procédures et pratiques ayant de l'incidence sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'avenir de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et devrait recenser les lacunes et les besoins. Le Troisième rapport devrait également tenir compte des éventuels défis mondiaux pour la production végétale durable et la sécurité alimentaire apparus récemment, des dispositions du Traité international et de celles des autres instruments pertinents, ainsi que des principales conclusions du document intitulé « *État de la biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture* »¹³.

14. Le Troisième rapport devrait procéder à une analyse critique de l'état de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA et des tendances en la matière, en mettant l'accent sur les principaux changements intervenus depuis le rapport précédent, afin de fournir une base en vue de la mise à jour du Plan d'action mondial à évolution continue. Aussi devrait-il s'agir d'un document succinct, analytique et prospectif, présentant les détails de manière équilibrée en vue de fournir une base factuelle solide pour la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial, tout en restant concis de manière à atteindre un public vaste, et notamment les décideurs.

Sources d'informations

15. Le processus de préparation du Troisième rapport devrait être aussi simple et efficace que possible, et les obligations des pays en matière de communication de données devraient être le plus limitées possible. Le Troisième rapport devrait être fondé sur les données communiquées par les pays

¹¹ CGRFA-13/11/Rapport, Annexe F.

¹² CGRFA-13/11/Rapport, Annexe B.

¹³ Qui sera présenté à la seizième session de la Commission, en 2017.

aux fins de l'établissement des évaluations de l'état des RPGAA et des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, examinées ci-dessus. En outre, d'importantes informations supplémentaires pourraient être puisées dans les rapports nationaux, qui devraient représenter des évaluations concises, analytiques et stratégiques de l'état d'avancement de la mise en œuvre au niveau national de chacun des quatre domaines clés du deuxième Plan d'action mondial¹⁴. En mettant à profit les renseignements recueillis grâce à l'évaluation de l'état des RPGAA et des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, les rapports nationaux devraient mettre l'accent sur les lacunes, les besoins et les défis existants. Les pays seraient invités à confirmer ou à désigner leurs points focaux nationaux aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'établissement des rapports nationaux. La Commission pourrait encourager les pays à désigner une seule et même personne comme point focal national aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, de l'établissement du rapport national et du Traité international ou, lorsque cela n'est pas possible, à assurer une collaboration et une coordination étroites entre les différents points focaux nationaux.

16. Il est suggéré que la FAO mette au point des lignes directrices détaillées destinées à faciliter l'établissement des rapports nationaux et à assurer la cohérence lors de la communication de données et de l'analyse stratégique des données. La FAO fournirait, sur demande et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, une assistance technique en vue de la mise en place de mécanismes nationaux de partage d'informations ou du développement de ces derniers, de la mise à jour des renseignements contenus dans ces systèmes et de l'établissement des rapports nationaux, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Des études thématiques approfondies supplémentaires pourraient fournir des renseignements additionnels sur la mise en œuvre de certains aspects de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA.

17. D'autres données pertinentes aux fins de la préparation du Troisième rapport seront recueillies dans des sources internationales et régionales publiées, dont la base de données GENESYS, le Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB), le Catalogue européen de recherche sur Internet (EURISCO) et le Système mondial d'information dont la mise en place prochaine est prévue par le Traité international, ainsi que certaines bases de données du GCRAI et des Centres régionaux de recherche agronomique.

¹⁴ Conservation *in situ*, conservation *ex situ*, utilisation durable et capacités institutionnelles et humaines.

Tableau 1: Suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et préparation du Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

| Rapports au groupe de travail et la Commission | Sources d'informations | Calendrier | | | |
|--|--|--|---|---|---|
| | | Septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental 2014 | Huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental 2016 | Neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental 2018 | Dixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental 2020 |
| | | Quinzième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2015 | Seizième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2017 | Dix-septième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2019 | Dix-huitième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2021 |
| Évaluations de l'état des RPGAA Périodicité biennale | Données communiquées par les pays (par l'intermédiaire des mécanismes nationaux de partage d'informations) sur la base d'indicateurs d'« ordre supérieur » aux fins du suivi de l'état des RPGAA Indicateurs visés à l'annexe II | | | | |
| Évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial Périodicité quadriennale | Données communiquées par les pays (par l'intermédiaire des mécanismes nationaux de partage d'informations) sur la base d'indicateurs aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial Indicateurs visés à l'annexe I | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Troisième rapport Périodicité décennale | Données communiquées par les pays (par l'intermédiaire des mécanismes nationaux de partage d'informations) sur la base des indicateurs visés aux annexes I et II et au moyen des rapports nationaux Rapports nationaux et indicateurs visés aux annexes I et II, études thématiques, renseignements supplémentaires | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Consultations

18. Il est proposé que la FAO tienne des consultations techniques avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et régional, afin de faciliter l'établissement des rapports nationaux, de discuter des résultats préliminaires et de définir les besoins, les lacunes et les priorités communs. Ces consultations contribueront également à la préparation du Troisième rapport et à l'examen du deuxième Plan d'action mondial à la lumière des conclusions du Troisième rapport. Les consultations réuniraient toutes les parties prenantes, et notamment les organisations internationales et régionales concernées, ainsi que des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Tableau 2: Feuille de route aux fins du suivi du deuxième Plan d'action mondial et de la préparation du Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

| | |
|-------------|---|
| 2013 | À la suite de la quatorzième session ordinaire de la Commission, les États membres seront invités, par lettre circulaire aux gouvernements, à confirmer ou à désigner leurs points focaux nationaux. Les données seront insérées par l'intermédiaire des mécanismes nationaux de partage d'informations aux fins de l'établissement de la première évaluation de l'état des RPGAA, sur la base d'indicateurs d'« ordre supérieur » aux fins du suivi de l'état des RPGAA (CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev.1, annexe II). |
| 2014 | La première évaluation de l'état des RPGAA sera présentée pour examen à la septième session du Groupe de travail. |
| 2015 | La première évaluation de l'état des RPGAA sera présentée à Commission à sa quinzième session ordinaire. Début de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les pays seront invités à communiquer toutes les données requises aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (CGRFA/WG-PGR-6/12/2 Rev.1, annexe I). |

| | |
|-------------|--|
| 2016 | <p>L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial ainsi qu'un schéma détaillé du Troisième rapport seront présentés à la huitième session du Groupe de travail.</p> <p>Des lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux en vue de la préparation du Troisième rapport seront communiquées pour examen au Groupe de travail à sa huitième session.</p> |
| 2017 | <p>Après avoir été examinés par le Groupe de travail, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et le schéma détaillé du Troisième rapport seront soumis à la Commission à sa seizième session, pour examen.</p> |
| 2018 | <p>Lancement de la deuxième évaluation de l'état des RPGAA, qui sera présentée à la neuvième session du Groupe de travail.</p> <p>Les pays seront invités à soumettre les rapports nationaux aux fins du Troisième rapport. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, ces rapports devraient être succincts et fournir une analyse des réalisations du pays et des lacunes et ajustements en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et le renforcement des capacités. La charge en termes de communication de données sera réduite, les données techniques recueillies au moyen des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de l'évaluation de l'état des RPGAA étant déjà disponibles. Dans la mesure du possible, la FAO fournira une assistance technique.</p> |
| 2019 | <p>La deuxième évaluation de l'état des RPGAA et un rapport sur l'état d'avancement de la préparation du Troisième rapport seront présentés à la dix-septième session ordinaire de la Commission.</p> <p>Des études de contexte thématiques, approuvées par la Commission, seront mises au point en partenariat avec les parties prenantes concernées et sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Des consultations régionales seront tenues en vue d'appuyer l'établissement des rapports nationaux et régionaux et aux fins de l'examen du deuxième Plan d'action mondial à la lumière des lacunes, des besoins et des priorités définis.</p> |
| 2020 | <p>Le projet de Troisième rapport sera présenté pour examen à la dixième session du Groupe de travail.</p> |
| 2021 | <p>Le Troisième rapport sera présenté à la dix-huitième session ordinaire de la Commission.</p> |

IV. BESOINS EN RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

19. Ainsi qu'il a été indiqué, la préparation du Troisième rapport appellera un investissement substantiel en ressources humaines et financières en vue de la collecte continue de données et d'informations de qualité, afin de permettre aux pays de présenter des rapports nationaux ainsi que de créer ou de mettre à jour leurs mécanismes nationaux de partage d'informations. Des ajustements techniques devront être apportés aux logiciels existants aux fins de l'établissement des évaluations, ce qui nécessitera des ressources extrabudgétaires. Un appui financier sera également nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer pleinement au processus, y compris en vue de la

création ou de la mise au jour de leurs mécanismes nationaux de partage d'informations, de l'établissement des rapports nationaux et de la participation aux consultations régionales. La tenue des consultations régionales et externes nécessitera des ressources extrabudgétaires.

20. Les ressources extrabudgétaires qui seront nécessaires aux fins de la préparation du Troisième rapport sont estimées à 3,2 millions d'USD environ (voir *tableau 3*). Ce montant permettrait d'appuyer les évaluations des RPGAA et les évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans 120 pays au moins, l'établissement de rapports nationaux dans une centaine de pays, la rédaction de sept études thématiques et l'organisation de quatre consultations régionales. Une ventilation complète des coûts sera présentée à la Commission à sa quinzième session ordinaire. L'estimation des coûts s'appuie sur les données d'expérience relatives à l'établissement des deux rapports précédents. Le coût associé au Premier rapport se montait à 5,5 millions d'USD au total, qui avaient été pris en charge par l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse¹⁵. Aux fins du Deuxième rapport, un montant estimé de 3 millions d'USD a été dépensé, dont des ressources extrabudgétaires provenant du Canada, de l'Espagne, de l'Italie, du Japon, de la Norvège et des Pays-Bas¹⁶.

Tableau 3: Estimation des coûts liés aux ressources extrabudgétaires nécessaires pour appuyer le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et le processus de préparation du Troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

| Poste | Coûts estimatifs (USD) | NOTES |
|--|------------------------|--|
| Coûts de personnel | 200 000 | Destinés à aider le Secrétariat à coordonner le processus. |
| Création ou mise à jour des mécanismes nationaux de partage d'informations et format pour la communication des données | 1 800 000 | Destinés à la création ou à la mise à jour de 120 mécanismes nationaux de partages d'informations et à aider à l'établissement d'évaluations rapides. |
| Mise au point de rapports nationaux | 400 000 | Destinés à aider au moins 100 pays en développement à organiser des ateliers ou des consultations nationaux avec les parties prenantes et à établir des rapports nationaux: 4 000 USD par pays. |
| Mise au point d'études thématiques de référence | 280 000 | Destinés à appuyer la mise au point d'études thématiques et d'autres documents de référence nécessaires, ainsi que les réunions d'experts aux fins du rapport. À réaliser en fonction des priorités définies par la Commission. Budget calculé à 40 000 USD par étude pour 7 études thématiques. |

¹⁵ État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, préface, note de fin 10, page 8.

¹⁶ CGRFA/WG-PGR-3/05/3, paragraphe 20.

| | | |
|---------------------|-----------|---|
| Réunions régionales | 400 000 | Une réunion pour chacune des quatre régions (Afrique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes): 100 000 USD par région et par réunion. Aux fins de la participation des pays en développement et des dépenses d'organisation générales. |
| Conseil technique | 100 000 | Destinés à aider les pays à établir les rapports nationaux ainsi que des analyses sous-régionales et régionales. Neuf sous-régions, à raison de 11 000 USD. |
| Total | 3 180 000 | |

i Le taux d'inflation a été pris en compte jusqu'en 2018.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être demander à la FAO d'établir un plan détaillé du Troisième rapport, comprenant les chapitres suggérés, les domaines thématiques et le budget estimatif devant être examinés par la Commission à sa quinzième session ordinaire.

22. Le Groupe de travail souhaitera peut-être demander à la Commission:

- d'appuyer la procédure et le calendrier en vue de l'établissement des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, des évaluations de l'état des RPGAA et du Troisième rapport, tels que proposés dans le présent document;
- d'encourager les États membres ainsi que les autres pays et les organisations internationales pertinentes à participer au processus de préparation et à désigner un point focal national aux fins du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et du Troisième rapport;
- d'inviter les bailleurs de fonds à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires qui permettraient aux pays en développement de participer pleinement au processus de préparation.